

Distr.
GENERALE

A/AC.237/27/Rev.1/Corr.1
21 juillet 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE
NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Huitième session
Genève, 16-27 août 1993
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

a) REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Note du secrétariat

Rectificatif

Page 2, quatrième paragraphe, troisième et quatrième lignes :

Supprimer le membre de phrase suivant : "et si, par conséquent,
la décision doit être prise à la majorité des deux tiers".

GE.93-61757 (F)